

# CRIME ORGANISÉ : LE PAYSAGE FRANÇAIS, 2000 – 2005

## PERMANENCES, ÉVOLUTIONS, RECOMPOSITIONS

par Xavier Raufer et Stéphane Quéré

Université Paris II Panthéon-Assas – Institut de Criminologie de Paris  
Département de recherche sur les Menaces Criminelles Contemporaines

### Introduction

Cette étude ne vise délibérément pas à l'exhaustivité. On n'y trouvera pas tout sur toutes les formes de criminalité organisée opérant en France au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette étude offre en revanche une *perspective* sur la recomposition et les évolutions du milieu criminel depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle. C'est un exercice de topographie criminelle <sup>1</sup> – de topographie évolutive et ouverte vers l'avant.

De ce fait et en tant que telles, nombre d'activités et de scènes criminelles sont absentes de cette étude. Ces scènes peuvent être importantes, ces activités destructrices (proxénétisme/prostitution, trafic d'êtres humains,...) ou traumatisantes pour la population (cambriolages), concerner des milieux criminels dangereux et actifs (Corses, Gitans, Italo-Grenoblois,...) ou enfin attenter à l'économie (fraudes, escroqueries, arnaques diverses,...). Elles ne sont cependant pas essentielles, *décisives* pour l'évolution du milieu criminel de la France métropolitaine, mais relèvent plutôt du fond de tableau.

D'autres aspects de l'activité criminelle en France manquent dans cette étude, car ils sont si importants qu'ils demandent à eux seuls une étude complète. Nous en citerons deux :

- La corruption de certains segments des mondes de la mode, du show-business, du spectacle et de la nuit, dans une société fascinée au delà du raisonnable par les *people* ; ce dernier fait social n'ayant pas échappé aux criminels.
- Le lien bien réel entre éléments criminels provenant de « cités hors-contrôle » et les émeutes (ou, justement, absence d'émeute) lors des troubles de l'automne 2005 <sup>2</sup>.

Cette étude n'est pas non plus une galerie de portraits des principaux malfaiteurs fichés au grand banditisme, opérant dans notre pays. Cette présentation a récemment été faite, et bien faite, dans un livre <sup>3</sup>.

On trouvera donc ici deux études successives et complémentaires : la première concerne les permanences dans la vie et l'activité de ce que les pénalistes du XIX<sup>e</sup> siècle appelaient « les criminels d'habitude ». Quelle est la *nature* de l'action criminelle ? Quelle est son *essence* ? Y a-t-il dans l'activité criminelle des phases, des points immuables ? Des invariants ? Pensant et observant que c'est le cas, nous tentons dans un premier temps de l'établir.

Plus profondément : « On ne peut jamais constater immédiatement des forces : on trouve toujours seulement des performances, des résultats, des effets. Lesquels sont ce qui est tangiblement réel. Et ce n'est que rétroactivement que nous en arrivons à la

••••(1) Sur le concept de topographie criminelle, voir Dominique Kalifa *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, Perrin, 2005.

(2) « Dans certaines cités, les voyous ont d'abord demandé aux jeunes d'aller jeter des pierres en dehors de leur territoire afin de continuer leur business. Puis les émeutes se sont généralisées : en encerclant les cités sensibles sans jamais vraiment s'y installer, les forces de l'ordre ont paradoxalement sanctuarisé les zones de trafic ». (Un commissaire de police commandant un GIR), *Le Figaro*, 23/11/2005.

(3) Frédéric Ploquin, *Parrains & Caïds*. Voir la bibliographie à la fin de cette étude.

conclusion qu'il y a des forces »<sup>4</sup>. Ainsi, derrière ces effets que sont les crimes, quelles forces sous-jacentes opèrent-elles ? Car ces manifestations criminelles n'adviennent bien sûr pas seules - la génération spontanée n'existant pas plus en criminologie qu'en biologie. La drogue ne circule pas d'elle-même, les véhicules volés ne disparaissent pas seuls vers l'Afrique ou l'Europe orientale, les êtres humains sont rarement esclaves de plein gré.

La seconde étude s'attache à décrire ce qui bouge dans le milieu criminel actuel : évolutions dans les origines et les structures des bandes, cibles nouvelles, recompositions des scènes criminelles, etc.

Notre guide dans cette voie sera le grand criminologue Gabriel Tarde (1843 – 1904) qui, dès 1890<sup>5</sup>, faisait ces deux remarques frappantes :

- « La criminalité, comme la population, émigre à présent des campagnes vers les villes »,
- « On a trop étudié le criminel en prison, on ne l'a pas assez observé en liberté, à l'œuvre ».

Où sont les criminels en 2006 ? Que font-ils de préférence lorsqu'ils sont libres et actifs ? C'est ce que nous verrons, après un indispensable préalable : éclairer le concept même de crime organisé. Notons ici que le « vol en réunion avec usage d'une arme », la vente de stupéfiants à l'échelle d'une cité, *a fortiori* les braquages, se situent loin de la « délinquance » – terme dont les médias usent à tort et à travers – mais sont déjà bel et bien du crime organisé (partage des tâches, hiérarchies, blanchiment, même sommaires).

*Convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée (Palerme, décembre 2000) - extrait:*

« Article 2 : terminologie - Aux fins de la présente Convention :

- a) L'expression " groupe criminel organisé " désigne un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves ou infractions établies conformément à la présente convention, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel ;
- b) L'expression " infraction grave " désigne un acte constituant une infraction passible d'une peine privative de liberté dont le maximum ne doit pas être inférieur à quatre ans, ou d'une peine plus lourde ;
- c) L'expression " groupe structuré " désigne un groupe qui ne s'est pas constitué au hasard pour commettre immédiatement une infraction et qui n'a pas nécessairement de rôles formellement définis pour ses membres, de continuité dans sa composition ou de structures élaborées ; etc. »

*Définition de l'Union européenne, art. 1.1 (action commune) du 3/12/1998 :*

« Association structurée de plus de deux personnes, établie dans le temps et agissant de façon concertée en vue de commettre des infractions punissables d'une peine privative de liberté d'un maximum d'au moins quatre ans ou d'une peine plus grave, que ces infractions constituent une fin en soi ou un moyen pour obtenir des avantages patrimoniaux et, le cas échéant, influencer indûment le fonctionnement d'autorités publiques. »

En France, le phénomène du crime organisé remonte aux débuts de la société industrielle. Voici ce qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle écrit sur le crime organisé l'idéologue socialiste Louis Blanc dans son « Organisation du Travail » (publiée entre 1839 et 1848) : « Aujourd'hui les meurtriers et les voleurs s'enrégimentent ; ils obéissent à des règles disciplinaires ; ils se sont donnés un code, une morale ; ils agissent par bandes et en vertu de combinaisons savantes... La force, qu'on refuse d'admettre dans le domaine du travail,

•••(4) Martin Heidegger Aristote, métaphysique O – 1-3, de l'essence et de la réalité de la force, NRF-Gallimard, 1991.

(5) Gabriel Tarde La philosophie pénale, 1890, 4<sup>e</sup> édition, Cujas, 1972.

passer dans le camp du crime. Et, en attendant qu'on se décide à organiser l'association des travailleurs, nous voyons s'organiser celle des assassins. » L'expression *organized crime* refait surface aux États-Unis, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (en 1896, dans un rapport de la *New York Society for the prevention of crime*)<sup>6</sup>. Dans les années 1920 et toujours aux États-Unis, l'expression « crime organisé » sert à définir l'activité des trafiquants d'alcool illégal, les *bootleggers*. Depuis, l'expression connaît une fortune planétaire.

Préparant la loi dite « Perben 2 »<sup>7</sup>, ce ministre de la Justice définit plus en détails le crime organisé : « Des individus se regroupent dans le but de vivre d'une activité illégale avec un seul objectif : faire de l'argent. Toutes les activités illégales sont bonnes : trafic de stupéfiants, proxénétisme ou traite des êtres humains, trafic d'œuvres d'art ou jeu clandestin. Toutes ces activités apportent avec elles leur lot de violences, assassinats, enlèvements et séquestrations, tortures ou actes de barbarie en bande organisée. Les types d'organisations peuvent aller de la PME, de l'association de malfaiteurs, à la holding aux activités diversifiées et à la mafia. Les activités sont souvent transnationales : le crime a de moins en moins de frontières ».

Voici enfin deux exemples de ce que signifie clairement « organisé » en matière criminelle. Soit un gang s'adonnant au placement de machines à sous illicites (sur ce point voir aussi plus bas « combien ça rapporte ? »). Un tel gang peut contrôler de 100 à 200 machines, ce qui nécessite une structure complexe et bien rôdée : importation de cartes électroniques spéciales d'Espagne, d'Italie ou d'Amérique latine ; intervention de techniciens installateurs, de placiers démarchant les cafetiers ; « releveurs de compteurs » ; création de sociétés-écran couvrant l'activité illicite ; mise en place d'équipes de protection et de sécurité, en cas de « guerre ». Même le basique deal de haschisch nécessite une structure de type pyramidal, avec chef et entourage, un cran au dessous, approvisionneurs et à la base *dealers*.

**Sources de l'étude :** échanges de vues avec des « gentils » (avocats, magistrats, policiers, gendarmes, élus, travailleurs sociaux,...), mais aussi avec des « méchants » (malfaiteurs, etc.). Tous ont droit à leur anonymat, qui sera respecté. Honnêtes ou pas, ils ont cependant permis le décèlement d'évolutions importantes sur notre scène criminelle nationale et méritent à ce titre nos remerciements. Les sources bibliographiques et médiatiques sont ci-après indiquées à mesure, en note de bas de page.

••••(6) Grégory Auda, *Bandits Corses*. Voir la bibliographie à la fin de cette étude.

(7) Dominique Perben devant l'Assemblée nationale, séance du 21 mai 2003. L'article 132-71 du Code pénal définit ainsi la bande organisée « tout groupement formé, ou entente établie, en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, d'une ou plusieurs infractions ». Voir *Le crime organisé*, Xavier Raufer et Stéphane Quéré, PUF - *Que Sais-Je* N° 3538, 2005.

Nous abordons ici les *invariants* en matière d'activité criminelle :

- L'ensemble des activités illégales enrichissant les malfaiteurs tend à susciter une *économie noire*, au sein de laquelle évoluent les acteurs criminels.
- Ces acteurs respectent entre eux des *hiérarchies*, certains y jouant le rôle de vassaux et d'autres, de suzerains.
- Mais tous tendent à respecter d'analogues *règles de survie* en milieu hostile, et à présenter d'identiques tropismes, inhérents à la vie criminelle même.

Ces trois aspects du phénomène criminel sont ci-après abordés tour à tour.

### L'économie criminelle, faits et données de base

*“ Il y a un parcours : une partie de ceux qui faisaient leurs magouilles dans la cité commencent à aller voler et revendre ailleurs et ils réinvestissent leur argent. C'est à partir de ce moment-là que l'économie des caves devient de l'économie souterraine. ”*

Un commissaire de police de l'Essonne, cité par *Le Monde* (1<sup>er</sup> mars 2002).

Pour l'Insee, l'économie souterraine dans son ensemble (qui englobe, mais déborde de loin l'économie criminelle, incluant par exemple le travail au noir, le troc, etc.) représente – on est ici condamné à la fourchette – de 16 à 80 milliards d'euros par an, soit de 1 à 5 % du PIB français. En son cœur, l'économie noire : trafic de stupéfiants et d'armes, négoce de véhicules volés, gestion de « marchés aux voleurs » achalandés par pillage de camions et d'entrepôts, travail illégal, proxénétisme. Nous sommes ici dans le crime organisé, tel que défini plus haut : hiérarchies, partage des tâches, blanchiment des profits criminels.

On sait peu de chose sur cette économie noire, mais parfois, un éclairage nous est donné sur l'une de ses facettes, ou sur l'un des territoires où elle s'épanouit. C'est ainsi qu'en février 2002, le mensuel économique *Objectif Rhône-Alpes* publiait une saisissante enquête sur cette économie criminelle à l'échelle régionale – étude dont nul point n'a été démenti :

- Pour l'année 2001, le chiffre d'affaires de l'économie souterraine se situait entre 3 et 4 milliards d'euros, soit de 2 à 3 % de l'économie de la région Rhône-Alpes, qui « pesait » alors 140 milliards d'euros. Dans la région, souligne *Objectif Rhône-Alpes*, l'économie souterraine est « du niveau de l'informatique ou de l'industrie du plastique ».
- En 2001, cette économie noire faisait (directement ou non) vivre de 40 à 50 000 personnes dans la région, notamment dans de véritables « zones franches criminelles » (une vingtaine au total) implantées dans les fort notoires quartiers de non-droit des principales agglomérations de la région <sup>8</sup>.

Sur son versant aval, cette économie noire suscite un blanchiment massif des profits criminels, ainsi décrit par un expert du ministère des Finances : « Un ou plusieurs trafiquants investissent dans une ou plusieurs entreprises, créent un chiffre d'affaires bidon pour justifier cette activité, alors qu'il est évident qu'elle n'est pas viable faute d'un nombre suffisant de clients. Derrière la comptabilité officielle, qui affiche parfois un bénéfice net imposable – donc le paiement d'un impôt, il y a une comptabilité noire qui alimente des comptes à l'étranger. Dès qu'on constate une concentration anormale de pizzerias, de restaurants chinois ou de kebabs, on peut supposer qu'on est en présence d'une économie souterraine ».

•••(8) Par exemple : Lyon : La Duchère, Mermoz-Etats-Unis, Bron-Parilly ; Vénissieux : Les Minguettes ; Vaulx-en-Velin : Le Mas du Taureau, La Grapinière, Quartier des Chalets ; Grenoble et banlieues : La Villeneuve, Quartier Tesseire, Quartier Mistral ; Saint-Etienne : Montchovet, La Cotonne, Montreynaud ; Villefranche sur Saône : Belleroche, Beligny ; Valence : Fontbarlettes, Polygone, etc.

Quelques chiffres permettent d'envisager l'ampleur de cette économie criminelle :

#### **Haschisch** <sup>9</sup>

La production marocaine est de ± 3 000 tonnes par an (sur 100 000 hectares produisant de 2 à 3 récoltes par an). 80 % du haschisch saisi en France provient du Maroc. Rien qu'au Col du Perthus, 8,5 tonnes de cannabis ont été saisies au premier trimestre 2005. Qui se livre au trafic ? « Des bandes organisées dans les cités. Ils commencent par des braquages pour réunir la mise de fonds nécessaire à l'achat de la drogue en grande quantité... » (Un policier spécialisé).

#### **Cigarettes** <sup>10</sup>

Dans l'agglomération toulousaine, 1 paquet de cigarettes sur trois jeté à la voirie provient d'Espagne. En France, les saisies de contrefaçon de cigarettes blondes ont augmenté de 34,5 % en 2004 ; sur les 11 premiers mois de 2005, quelques 3 millions de paquets de cigarettes contrefaites ont été saisies (74 000 sur toute l'année 2004) - il n'est donc pas exagéré de parler ici d'explosion. De 2003 à 2004 enfin, les saisies par les douanes de cargaisons de cigarettes de contrebande sont passées de 6 622 à 8 905.

## **Économie criminelle : combien ça coûte ? Combien ça rapporte ?**

### **Combien ça coûte ? (fin de l'année 2005)** <sup>11</sup>

#### **Armes de guerre** <sup>12</sup>:

Fusil d'assaut Kalachnikov : de 800 à 1 000 euros en région parisienne (100 euros en Albanie),

Pistolet automatique : de 1000 à 1 500 euros,

Un kilo de dynamite : de 2 à 3 000 euros.

Un Lance-roquettes anti char (LRAC, de type bazooka) à un coup : de 3 à 4 000 euros

L'achat se fait aussi par lots. Exemple : un fusil d'assaut Kalachnikov et deux pistolets automatiques issus de l'ex-Yougoslavie, neufs et dotés de munitions : 5 000 euros.

#### **Cannabis :**

Une barrette de 2 grammes de haschisch : ± 15 euros

Une barre de 10-12 grammes de haschisch : ± 30 euros

Une « savonnette » de 25 grammes de haschisch : ± 60 euros

Un kilo de haschisch : de 2 200 à 2 500 euros, selon qualité.

#### **Cocaïne :**

(selon rareté et pureté) : de 60 à 80 euros le gramme. Notons qu'en 1990, un gramme de cocaïne coûtait le double (± 1 000 F de l'époque, soit autour de 150 euros). Un kilo de cocaïne très pur se vend de 30 à 33 000 euros.

#### **Héroïne :**

(selon rareté et pureté) : de 80 à 200 euros le gramme.

#### **Cigarettes de contrebande :**

de 2 à 3 euros le paquet (selon marque).

•••• (9) Voir « La drogue au centre d'une florissante économie souterraine », Le Figaro, 9/11/2005.

(10) Voir : « Le suicide d'un buraliste toulousain », Le Monde, 10/11/2005 et « Razzia des douanes sur les contrefaçons », Le Figaro, 23/12/2005.

(11) Voir : « Quand l'économie parallèle gangrène les cités », Le Parisien, 13/11/2005.

(12) Voir « Un trafic d'armes démantelé au cœur d'une cité des Yvelines », Le Figaro, 19/11/2005.

### **Faux documents d'identité :**

Fausse carte nationale d'identité ou faux permis de conduire : de 500 à 1 000 euros selon qualité. Carte grise vierge : de 150 à 200 euros ; prête à l'emploi : ± 800 euros.

### **Prostitution :**

(à l'abattage, bords de routes, etc.)

Fellation : à partir de 10 euros.

### **Véhicules volés :**

Les malfaiteurs ne fournissent pas aux criminologues leur catalogue, avec références et prix. Nous en sommes réduits à des indications ténues. En voici une : en 2002, un gang « originaire de la cité sensible des Tarterêts à Corbeil-Essonnes, et de Bondoufle » est démantelé. Ces braqueurs de camions et pilleurs de fret [sur ce point, voir plus bas] sont aussi des auteurs de « car-jackings ». Dans l'acte d'accusation, cette précision : en deux ans, la bande a « braqué » 150 voitures, pour un gain de 690 000 euros. Soit un prix moyen de 4 600 euros (± 30 000 F.) par véhicule revendu « au noir », ce qui semble réaliste.<sup>13</sup>

### **Biens volés :**

(pillages d'entrepôts, vol de frets,...). Dans les cités, ces marchandises sont ironiquement dites « tombées du camion ». Matériel hi-fi, informatique, petit électro-ménager, téléphones portables, vêtements et chaussures, parfums et cosmétiques, vins et spiritueux, etc. : de 20 à 40 % du prix affiché <sup>14</sup>.

### **Combien rapportait une « PME de la dope » vers l'an 2000 ? <sup>15</sup>**

En 1999, le « Plan de Massy » - un lieu de deal de stupéfiants installé dans la cité Emile Zola de cette ville des Yvelines – vend (par quart de gramme) 200 doses d'héroïne ou de cocaïne par jour, à 200 F (30 euros) l'unité. Une recette moyenne de 30 000 francs (± 4 600 euros) par jour. Ce « Plan » tourne « de 10 h du matin jusqu'au soir, sept jours sur sept », dégageant donc un chiffre d'affaires de dix millions de francs (± 1,5 million d'euros) par an.

Or la section « Villes et banlieues » de la Direction centrale des renseignements généraux signale alors un « trafic visible d'héroïne » dans 132 quartiers de France. A un « plan » par quartier (certains en comptent plusieurs, comme la Pierre-Plate, à Bagneux) le business de détail de l'héroïne, c'est en 1998, au minimum un milliard trois cent vingt millions de francs (± 202 millions d'Euros).

### **Et aujourd'hui ? <sup>16</sup>**

En décembre 2005, démantèlement d'une « PME de la dope » implantée dans la cité des Provinces-Françaises à Nanterre (Hauts-de-Seine). Une douzaine d'individus ne vendant que du haschisch. Le « dealer » de base y fait de 100 à 150 transactions quotidiennes et gagne 120 euros par jour. Le chiffre d'affaires de la PME est de 10 000 euros par semaine, soit (avec un mois de vacances) 480 000 euros (± 3,15 millions de F.) par an.

Démantèlement en octobre 2005 d'une autre structure plus diversifiée, implantée dans la cité d'Orgemont (Argenteuil, Val d'Oise). Le chiffre d'affaires hebdomadaire de son trafic

••••(13) Voir « Les braqueurs s'attaquaient aux camions », Le Parisien, 27/6/2002.

(14) Voir « On vole deux camions de marchandises chaque jour », Revue APS, 14/01/2005 ; et « Noël, période de pointe pour les voleurs de camions », Libération, 17/12/2004.

(15) Dans l'argot des toxicomanes, un « plan » est un point de vente de drogue. Voir « Anatomie d'un trafic ordinaire », enquête de Xavier Raufer parue dans le Figaro-Magazine du 20 février 1999.

(16) Voir sur ce point : « Le supermarché de la drogue rapportait 5 000 euros par jour », Le Parisien, 18/10/2005 ; « Le cannabis du Maroc inonde la France », Le Parisien, 14/09/2004 ; et « Le trafic des dealers de la cité rapportait 10 000 euros par semaine », Le Parisien, 5/01/2006.

(haschisch, cocaïne, héroïne) est de ± 30 000 euros, soit (là aussi, sur 48 semaines) 1 440 000 euros par an (près de dix millions de F).

En septembre 2004, saisie dans un entrepôt de La Courneuve (Seine Saint-Denis) de 4,5 tonnes de haschisch marocain. Négociée 1 800 euros le kilo à des demi-grossistes (vendant par un ou dix kilos) cette cargaison rapporte à l'« importateur » 8,5 millions d'euros (près de 56 millions de F.). Revendue dans la rue par des « dealers de porte cochère », en barrettes de 2 grammes, la cargaison rapporte 25 millions d'Euros (164 millions de F.) – soit 300 % de marge bénéficiaire pour le demi-grossiste... Les experts officiels (douane, police,...) estiment raisonnablement que, chaque semaine, ± 6 tonnes de cannabis sont vendues en Ile-de-France, soit ± 11 millions d'euros par semaine de chiffres d'affaires, donc 132 millions d'euros par an (± 866 millions de F.) pour les grossistes « importateurs ».

### **Combien rapporte la contrebande de cigarettes ? <sup>17</sup>**

En avril 2004, saisie dans le port du Havre et dans un entrepôt sis en Seine-Saint-Denis, de 37 tonnes de cigarettes de contrebande. Prix à la revente au profit des contrebandiers : 9 millions d'euros (59 millions de F.)

### **Les machines à sous clandestines ? <sup>18</sup>**

Dans les cafés et bars complices (ou intimidés) d'un territoire urbain contrôlé par le milieu, on installe des jeux d'arcades aisément transformables en jeux d'argent. Un parc de telles machines peut atteindre les 200 unités. En mars 2005, un gang spécialisé en ayant installé 55 à Paris et proche banlieue est démantelé. Le gain net par machine allant de 1 500 à 4 000 euros par mois, la bande réalise ainsi un profit annuel de 1,5 à 2 millions d'euros (de 10 à 13 millions de F.).

### **Un braquage de banque ? <sup>19</sup>**

Selon un syndicat professionnel des établissements de crédit, un vol à main armée (ci-après VMA) réussi rapporte en moyenne de 12 à 13 000 euros, chiffre qui cache bien sûr des disparités majeures.

### **Un braquage de bijouterie ? <sup>20</sup>**

Selon un syndicat professionnel des bijoutiers, un VMA (réussi) coûte en moyenne 600 000 euros au commerçant – mais bien entendu, les bijoux ne sont ensuite « fourgués » qu'à 20 ou 30 % de leur prix affiché.

### **Un braquage de camion de fret ? <sup>21</sup>**

Selon l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI), un VMA (réussi) coûte en moyenne 150 000 euros au transporteur (soit ± 10 fois plus qu'un braquage de banque moyen) – mais ensuite, les marchandises ne sont « fourguées » qu'à 20 ou 30 % de leur prix affiché. Au total, les vols de fret coûtent à la profession ± 360 millions d'euros par an.

•••(17) Voir « Cigarettes : les filières se multiplient, le trafic explose », Le Parisien, 29/04/2004.

(18) Voir « Un réseau de machines à sous clandestines démantelé », Le Figaro, 19/03/2005.

(19) Voir : « Les braqueurs de banques au chômage », Libération, 3/08/2004.

(20) Voir : « SIACI confie son portefeuille de clients bijoutiers à MMA », Les Echos, 30/08/2002.

(21) Voir : « Les transporteurs, cibles des pirates de la route », Le Figaro, 7/01/2006.

## Le braquage, force structurante du milieu

La société peine à concevoir l'importance majeure du vol à main armée (VMA) pour le milieu. Or c'en est l'activité criminelle-reine. Suscitant l'adoubement du malfrat, le VMA équivaut aussi pour lui à la réserve d'oxygène du plongeur.

Chose ignorée du public, le milieu criminel n'a nul « sens de l'honneur » ; n'éprouve pas la moindre solidarité professionnelle. Il est au contraire très prédateur de lui-même. Imaginons qu'une bande apprenne qu'un *dealer* local dissimule une forte somme. Le « braquer », lui faire avouer où se trouve l'argent – par la torture, si besoin est – n'a que des avantages : des espèces sur le champ disponibles et une victime qui, bien sûr, n'ira pas porter plainte. *Idem* pour un faux-monnayeur, un proxénète, un contrebandier, etc.

Quelle parade, alors, pour jouir paisiblement de cet argent mal acquis ? Être « respecté », réputé brave et implacable. Comment s'acquiert le « respect » dans le milieu ? Par le braquage, activité quasi-militaire suscitant d'autant plus d'échos que les malfaiteurs d'aujourd'hui sont souvent illettrés, donc de culture orale, et que ces « faits d'armes » font vite le tour de « leur » territoire.

Autre cas : dans une cité, un malfaiteur se lance dans le *deal* de haschisch. Rapidement, il fait fortune : nous avons vu plus haut que, même au détail, le *deal* rapporte plus et plus vite que toute profession licite – y compris directoriale. Notre « entrepreneur criminel » est illustre dans sa cité – et imité. Les *dealers* prolifèrent donc jusqu'à se concurrencer, vérifiant ainsi la loi des rendements décroissants. Dans la cité, une « guerre de territoire » éclate. De fait, de telles « guerres de gangs » tuent, et plus qu'auparavant : en 2004, en France métropolitaine, il y a eu 225 « affrontements entre bandes » (281 en 2003) qui ont fait 14 victimes (11 homicides en 2003) <sup>22</sup>.

La guerre dans laquelle s'est lancé notre « jeune patron » va bien sûr faire un gagnant et un perdant – qui devra donc changer de métier – changer de territoire étant bien plus délicat. Peut-il passer du hasch au négoce d'autres stupéfiants (ecstasy, cocaïne, héroïne, etc.) ? Au-delà du strict *deal* de détail, c'est peu conseillé : ces drogues sont sous contrôle de gangs féroces (« Albanais », « Turcs », « Nigériens », etc.) et là, le risque n'est plus l'agression, mais bel et bien l'assassinat. A court terme, quelle option reste-t-il pour se refaire une santé financière en attendant de peaufiner un nouveau « projet criminel » ? Le vol à main armée (VMA). Ainsi le « braquage » constitue-t-il pour le milieu une roue de secours, un rite de passage et un croisement par lequel passe tout futur « beau mec » ou presque.

## Le grand banditisme classique, « aristocratie » du milieu

Partons donc du paramètre VMA pour observer le paysage criminel français, d'abord dans sa variante grand banditisme « classique ». Ces équipes de « pro » à dominante braquage, il y en aurait une quarantaine en France, comportant un noyau dur de quelque 600 individus dangereux. Par rapport aux décennies 70 et 80, ces gangs sont « plus structurés, réunissant souvent quinze à vingt individus âgés de 30 à 40 ans, presque tous d'anciens prisonniers, avec davantage de spécialistes, notamment en explosifs ou en informatique... Une bonne équipe doit avoir une colonne vertébrale solide. On ne monte pas sur un braco avec des gens qu'on ne connaît pas. Les équipes se forment en prison, où on voit tout de suite de quel métal est fait un « mec », ou dans les quartiers, entre copains d'école » <sup>23</sup>.

•••(22) Voir Le Parisien du 30/01/2005 « Les guerres de bandes tuent de plus en plus ». Le rapport de la Direction centrale des Renseignements généraux que cet article relate précise que 50 % de ces affrontements ont lieu en Ile-de-France, dont 22 % dans l'Essonne, 19 % dans le Val d'Oise et 19 % dans le Val de Marne.

(23) Un expert policier, cité dans « La guerre des nouveaux braqueurs », Le Nouvel Observateur, 5/02/2001.



Ces bandes – qui ne se bornent bien sûr pas aux braquages, on le verra plus bas - sont dirigées par des chefs charismatiques. Voici comment un magistrat décrit l'une d'entre elles : « Cette équipe est incroyablement organisée, comme une véritable entreprise. Il y a un concepteur, A..., des chauffeurs recrutés et dont la rémunération a été négociée, des hommes calculateurs, tranquillement amoraux, qui raisonnent en professionnels, analysant froidement coûts et profits... »<sup>24</sup>.

De tels bandits et gangs constituent l'« aristocratie criminelle » de notre pays. Sans atteindre le niveau de sophistication des mafias – qui ont pour elles la pérennité, alors que le gang est transitoire – ces bandes n'en sont pas moins redoutables, et disposent de capacités et moyens qui les différencient du malfaiteur de base et de la bande de quartier.

Avant de s'y intéresser, notons que, plus encore que l'entité terroriste, la société criminelle se dérobe à l'observation. Nul élément de leur parcours n'étant voué à la publicité, le gang ou la famille mafieuse opère au contraire tant que possible dans le silence et la discrétion. Cependant, un raté, une action policière – ou une réaction criminelle – perce de loin en loin l'obscurité ou l'omertà et nous montre ces rouages (d'usages cachés), essentiels à toute machine criminelle d'un rang sérieux.

### *Renseignement*<sup>25</sup>

Au printemps 2005, une inspection interne démasque un policier employé à l'Office central de répression du banditisme (OCRB), entretenant des relations troubles avec des « figures-clés du grand banditisme ». La formule désigne ici la fratrie gitane Horneec, des frères, cousins et fils soupçonnés de longue date de gros braquages, de trafics de stupéfiants et d'œuvres d'art – et considérés comme les régents du milieu parisien depuis la décennie 90. Classiquement, ce brigadier avait été retourné par un « indicateur » issu du clan Horneec et en fin de compte, informait... son informateur. Un cas qui n'est sans doute pas unique, les bandits cherchant toujours à se renseigner sur le camp d'en face.

### *Complicités*<sup>26</sup>

En mars 2003, le truand de haut vol Antonio Ferrara est libéré de la prison de Fresnes (Val de Marne) par un commando maniant explosifs, lance-roquettes et fusils d'assaut. Une opération dans laquelle (pense la justice) son avocat – également celui du gratin du grand banditisme – aurait joué un rôle de complice plus que de conseil. Cet avocat est mis en examen en novembre 2005, sur la foi d'exploitation d'écoutes téléphoniques.

### *Moyens de communication*

En août 2005, le syndicat UFAP révèle qu'une fouille de la prison de Villeneuve les Maguelone (Hérault) – pourtant équipée de détecteurs et de brouilleurs – a permis de découvrir 23 téléphones portables. Chaque fouille inopinée permet de développer le stock de matériels.

### *Capacités d'évasion*<sup>27</sup>

En mai 2005, Farid T., originaire de Roubaix, homme dangereux impliqué dans une dizaine de VMA, prises d'otages, etc., est libéré du centre hospitalo-universitaire d'Amiens, par

•••(24) « Saint-Cloud : le commando avait volé 6 millions d'euros de matériel télé », Le Parisien, 25/05/2005.

(25) Voir « Un brigadier mis en examen pour corruption passive après avoir renseigné un malfrat », Le Monde, 10/04/2005 ; et « Un ripou à l'Office central de répression du banditisme », Libération, 9/04/2005.

(26) Voir « Me Achoui, avocat d'Antonio Ferrara, a été mis en examen », Le Monde, 30/11/2005 ; « Un avocat proche du milieu soupçonné de complicité d'évasion », Libération, 29/11/2005 ; et « L'avocat du truand Antonio Ferrara interpellé », Le Figaro, 29/11/2005.

(27) Voir « Spectaculaire évasion par hélicoptère », Le Parisien, 11/12/2005 ; « A la prison de Villefranche, la promenade vire à l'évasion » Libération 17/10/2005 ; « Double évasion spectaculaire à Villefranche sur Saône », Le Parisien, 16/10/2005 ; « Un commando libère un détenu hospitalisé », Le Figaro, 18/05/2005.

3 hommes cagoulés et armés, qui ont d'abord maîtrisé les policiers. En octobre 2005, deux braqueurs chevronnés détenus à la prison de Villefranche sur Saône, sont libérés par un commando armé de pistolets-mitrailleurs. En décembre 2005 enfin, 3 individus dangereux (VMA, vols avec violences, trafic de stupéfiants et de véhicules,...) s'évadent par hélicoptère de la prison d'Aiton, Savoie.

Là encore, des actions de commando demandant renseignements, organisation et moyens de communication – notamment à l'intérieur des prisons. Seul un gang, ou une équipe soudée et rôdée sont en mesure de réussir de telles opérations.

#### *Internationalisation* <sup>28</sup>

Jadis purement franco-français, ce grand banditisme hexagonal tend à s'internationaliser, surtout son élément méridional et ce d'abord, dans le négoce en gros des stupéfiants : « Si une figure du milieu marseillais recommande un nouveau venu à des dirigeants des cartels colombiens ou brésiliens, toutes les portes s'ouvrent. Et si [cette figure du milieu] se porte garante, il n'est même pas utile de donner l'argent sur le champ » <sup>29</sup>. Certaines arrestations récentes prouvent cette « mondialisation » du milieu criminel méridional :

- En février 2005, arrestation en République Dominicaine de deux truands corses « très dangereux », connus pour trafic international de stupéfiants, VMA, faux monnayage, séquestrations, etc. Ils avaient trouvé refuge aux Caraïbes, région dans laquelle les opportunités criminelles ne manquent pas.
- En avril de la même année un Corse impliqué dans un important braquage de fourgon blindé, accompagné d'une fusillade intense, commis à Toulouse en novembre 2001, est arrêté à Chypre.

### **Anciens, nouveaux : flexibilité, opportunisme, poly-criminalité** <sup>30</sup>

10

*Nulle bande constituée n'est jamais mono-criminelle ; tout malfaiteur est par destination un généraliste. C'est un axiome criminologique de base, souvent ignoré par ceux qui prennent le milieu pour le reflet inversé de la société honnête, ce qui n'est pas le cas. Prenons par exemple le cas d'un charcutier désireux d'arrondir ses revenus. Il expose dans sa vitrine, entre deux pâtés, des imperméables ou des bijoux. Sans tarder, un inspecteur vient lui rappeler l'article adéquat du Code du commerce proscrivant ce mélange des genres. Le charcutier persiste ? C'est la contravention, voire la fermeture.*

Le gang, lui, n'éprouve nulle contrainte de cet ordre. Il peut librement pratiquer l'activité illicite choisie. Seuls risques : la répression (faible dans les zones de non-droit), ou l'interdit d'une bande rivale (risque accepté). C'est pourquoi nulle bande n'est longtemps mono-criminelle. Formée dans un but précis – disons, le *deal* de haschisch – elle évolue ensuite selon une simple logique opportuniste de type coût – bénéfice, ou risque-profit. Le *hash* ne paie plus ? La « start-up » criminelle se lance dans des activités rapportant vite de l'argent liquide - pour vivre, certes, mais aussi pour préparer des « coups » lucratifs, quoique gourmands en temps et argent dans leur phase préparatoire : gros « hold-up », négoce de stupéfiants, etc.

Nous verrons plus bas qu'un nouveau milieu émerge et se structure depuis la fin de la décennie 1990, mais cet axiome vaut pour tout malfaiteur, toute bande, qu'ils relèvent du grand banditisme classique, ou de ce que nous appelons ci-après le nouveau milieu des cités : « Les grands voyous sont de plus en plus multicartes. Un même gang peut ainsi verser dans le trafic de drogue ou de voitures volées et se livrer dans le même temps à des

••••(28) Voir « Deux caïds corses arrêtés en République Dominicaine », Le Figaro, 5/02/2005 ; et « Banditisme : le caïd corse coulait des jours tranquilles à Chypre », Le Figaro, 18/04/2005.

(29) Voir « Trafic de drogue : enquête sur les nouvelles filières marseillaises, Le Figaro, 23/12/2004.

(30) Voir « Les attaques de banques reculent », Le Figaro, 2/08/2004 ; « Les banques n'intéressent plus le grand banditisme », Valeurs Actuelles, 25/06/2004 ; « Le chef de l'OCRB : les vols à main armée baissent de 20 % ».

braquages de fourgons, de banques, de bijouteries ou de supermarchés... Ils sont pluridisciplinaires. Entre deux braquages, ils opèrent dans la drogue et gèrent des machines à sous... L'argent n'arrête pas de tourner » (Commissaire Hervé Lafranque, ancien chef de l'OCRB).

Plus concrètement, observons la scène criminelle française de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Une crise économique s'y dessine : « le *shit* (haschisch) qui était la mine d'or du milieu, ne vaut plus rien : le kilo a chuté de 30 à 40 %. Le braquage de fourgons est devenu une nécessité économique » dit un policier spécialisé. Conséquence ? Le milieu est flexible, opportuniste, réactif : on constate en 2000 une augmentation de 30 % des VMA visant les agences bancaires et convoyeurs de fonds.

Or le passage à l'euro se dessine - nouveau virage du milieu : « Fin 2001, les transports de fonds ont été sécurisés à grands renforts de moyens. Aucune attaque de fourgon n'a été à déplorer et les hold-up contre les banques ont baissé de 40 % durant ces quatre mois de présence policière ciblée et intensive. Mais le milieu s'est redéployé, jetant son dévolu sur la Poste, la grande distribution et les bijouteries » (Commissaire Hervé Lafranque). Et ainsi, de 590 en 2002, le nombre de VMA visant les établissements de crédit passe en 2003 à 470, soit - ± 20 %. Mais au même moment, le prix du paquet de cigarettes augmente fortement – et donc les braquages de bureaux de tabac (Il y en a 34 000 en France) se multiplient et ils sont « aujourd'hui, aussi menacés que les bijouteries » (un policier) <sup>31</sup>.

## Braquages : pertinence de l'effet de déplacement

L'une des certitudes criminologiques est l'effet de déplacement. Les bandits ont toujours besoin d'argent, ce sont juste les cibles qui changent : « les agences bancaires sont maintenant bien protégées, alors nos petits malfrats se tournent vers des établissements sans défense. les butins sont beaucoup moins importants, mais les risques aussi » <sup>32</sup>. Ainsi, les braqueurs ne se détournent-ils pas des banques brutalement, tous ensemble et pour décider de rentrer dans le droit chemin, mais opèrent-ils dès 2000 un arbitrage coût/bénéfice entre cibles, d'abord au profit (si l'on ose dire...) des bijouteries.

### Les bijouteries <sup>33</sup>

Au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, on constate une brutale augmentation du nombre de VMA concernant les bijoutiers, orfèvres, joailliers, etc. : En 2000, les VMA qui les visent bondissent de 60 %. On en compte 165 en 2001, puis vient une rapide décrue : 148 en 2002 et 112 en 2003. Deux cibles semblent alors intéresser tout spécialement les braqueurs : certains biens et marchandises transportés par camions ou stockés dans des entrepôts, et l'argent transporté pour être placé dans les distributeurs automatiques de billets (ci-après DAB), ou renfermé dans ces derniers.

### Le fret <sup>34</sup>

*Braqueurs d'entrepôts : « On a vu sur nos caméras de surveillance que cette équipe était un véritable commando, tous cagoulés de noir comme au cinéma. Avec un qui tient un chronomètre et l'autre qui donne des ordres... De vrais professionnels. »*

Un patron de magasin de hi-fi de Saint-Étienne, interviewé par *Objectif Rhône-Alpes*, février 2002.

•••(31) Voir « Sarkozy vole au secours des bureaux de tabac », *Le Parisien*, 9/11/2003.

(32) « Lille : les bandes armées s'attaquent aux tiroirs-caisses », *Le Figaro*, 22/02/2002.

(33) Selon un syndicat professionnel des bijoutiers, il y a en 2001 ± 7 000 bijoutiers en France, qui ont connu 165 braquages cette année-là, dont 1/3 en Ile-de-France, 86 % en centre-ville et 74 % « avec arme à feu apparente ». Les arrestations de braqueurs en flagrant délit concernent de 10 à 15 % des affaires. Voir : « Assurances : menace sur la joaillerie », *Valeurs Actuelles*, 10/08/2001 ; « Les bijoutiers ne veulent plus servir de cibles aux truands », *Le Figaro*, 25/06/2002 ; et « Un plan anti-braquages pour les bijoutiers », *Le Figaro*, 6/09/2004.

(34) Voir « Fret : la dernière mode des braqueurs », *Le Journal du Dimanche*, 17/08/2003.

Notons d'abord que le braquage de fret relève bien du crime organisé. Cette activité nécessite en effet : du renseignement en amont (sur l'entreprise ou le dépôt ciblé), une équipe pour louer un local destiné au stockage de la marchandise, gérer la logistique, etc., une équipe de braqueurs proprement dit, et une équipe pour « fourguer » le butin auprès de receleurs, ou organiser son écoulement par des revendeurs au détail, sur un « marché aux voleurs » par exemple. Au « hit-parade » des produits volés : 1°) vins et spiritueux, 2°) habillement, 3°) alimentaire, 4°) informatique, 5°) électroménager, 6°) photo – vidéo – télé, 7°) hi-fi, son, 8°) équipements automobiles, 9°) téléphonie, 10°) cosmétiques, 11°) tabac.

Le vol de fret s'opère de diverses façons : vols de marchandises dans les camions (80 % des cas), rapt de poids-lourds avec leurs chauffeurs, braquages de chauffeurs, (de 10 à 15 % des cas). De 1997 à 2003 (et pour les seules statistiques de la gendarmerie, ces actes passent de 1997 à 3222, soit un bond de + 85 %).

Or les statistiques de l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) montrent bien qu'en matière de braquage, le fret succède en effet aux banques :

*Vols de fret, faits constatés :*

2000 : 2 116

2001 : 2 796

2002 : **3 403**

2003 : 3 222 (*décru*)

2004 : 2 392

### **Les Distributeurs automatiques de billets (DAB)**

Un DAB est un coffre-fort situé sur (ou à proximité de) la voie publique, à portée de main. Il est approvisionné par un convoyeur de fonds (le « dabiste ») qui n'est pas armé et circule en véhicule banalisé. Le butin peut être énorme : en avril 2005, deux dabistes sont pris en otages à Paris par des braqueurs et ensuite contraints (ou complices...) leurs remettent 300 000 Euros, prélevés dans 6 DAB. Tout cela n'échappe pas aux braqueurs qui commencent à s'orienter vers cette cible, dès que le transport de fret se durcit quelque peu. Ainsi, pour l'ensemble Paris + petite couronne, on compte 9 attaques de dabistes en 2003 et 22 en 2004. Au niveau national, 22 de ces VMA en 2003 et 45 en 2004 pour la police (49 selon les syndicats).

Partant de là, notons d'abord la rapidité des « changements de pieds » de braqueurs opportunistes, ciblant de nouvelles victimes tous les deux ans - voire tous les dix-huit mois.

### **La poly-criminalité concerne tous les malfaiteurs**

Cette poly-criminalité d'un milieu par nécessité darwinienne (« survival of the fittest ») se constate aussi dans les bandes des quartiers. Deux exemples :

- En décembre 2000, démantèlement en région parisienne d'une « start-up criminelle » pratiquant à la fois et selon les opportunités, le braquage de supermarché, le car-jacking, l'attaque à la voiture-bélier de bijoutiers et de fourreurs, etc.<sup>35</sup>
- En octobre 2005 démantèlement d'une bande de la cité Berthe de La Seyne (Var), pratiquant à la fois le deal de drogue, les vols avec violences et le « saucissonnage » de commerçants aisés, attaqués à domicile et dépouillés<sup>36</sup>.

Une dernière preuve du lucide cynisme du milieu : en Corse, à peine un leader « nationaliste » est-il condamné, avec plusieurs de ses hommes, que des fourgons d'une société de transports de fonds qu'il contrôlerait en sous-main sont braqués. Il ne fait plus peur, il est hors d'état de nuire : en juillet et septembre 2005, deux gros VMA (1, et 1,3 million d'euros) au détriment de sa société, intouchable bien sûr du temps de sa puissance.

••••(35) Voir « Le dernier coup du gang aux voitures-béliers », Le Parisien, 11/12/2000.

(36) Voir « Les voyous pistaient les riches commerçants toulonnais », Le Figaro, 15/10/2005.

## Paysage criminel : évolutions, recompositions

Disposant désormais d'un socle stable et ferme, nous abordons la partie mobile, évolutive de notre étude. Où en est l'activité criminelle organisée sur le territoire national (métropolitain) ? Que se passe-t-il dans le milieu ? Quelles orientations y perçoit-on ? Nous verrons d'abord quels sont les acteurs sur la scène criminelle, les rapports qu'ils entretiennent les uns avec les autres ; puis, partant du paramètre des braquages (défini plus haut) nous étudierons les symptômes d'un changement affectant en profondeur tout le milieu. Enfin, nous décrirons sommairement, à grands traits, une nouvelle forme criminelle : le « nouveau milieu des cités ».

### Au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, le gang : structures, actions, armement

#### Création et évolution de bandes criminelles<sup>37</sup>

Soit un petit groupe de jeunes gens, voué à accumuler le plus vite possible, le plus d'argent possible. Il lui faut d'abord « amorcer la pompe » comme le dit la sagesse populaire ou pratiquer (pour citer Karl Marx) l'« accumulation primitive du capital ». À ce niveau des choses le vol avec violences (VAV, commis sans arme à feu) est la solution d'évidence :

- Sur l'autoroute A1, à la hauteur du Stade de France, les voitures sont souvent bloquées par des embouteillages. Des jeunes gens fracassent une vitre et repartent vers la cité voisine des Francs-Moisins avec des sacs, serviettes ou valises attrapés à la volée.
- Dans le RER, trois malfaiteurs dotés de bombes lacrymogènes volent les portables, baladeurs ou lecteurs MP3 de voyageurs brutalisés ou intimidés.
- À Argenteuil une bande d'une vingtaine de malfaiteurs, assemblée autour d'un noyau dur de trois individus, envahit les magasins et s'empare à la volée de ce qui leur tombe sous la main, remontant ainsi toute une rue, boutique après boutique, avant de disparaître.

Ces meutes sont éphémères : elles disparaissent (souvent) ou passent au stade supérieur. Quelques exemples, classés par sophistication et puissance croissantes :<sup>38</sup>

- Dans la cité de La Devèze sise à Béziers (Hérault), une bande de trafiquants de stupéfiants est démantelée en novembre 2002. Dix malfaiteurs de 16 à 21 ans, sans profession, au train de vie conséquent : vêtements de marques, bijoux coûteux, voitures de sport luxueuses. Un kilo d'héroïne et trois BMW de grosse cylindrée sont saisis.
- Dans l'Hérault toujours, une « PME de la drogue » est démantelée en décembre 2004. 22 individus originaires des mêmes villages sont mis en examen, une tonne de résine de cannabis saisie. Une organisation complexe leur permet d'importer des tonnes de haschisch du Maroc par lots de 200 kilos, avec escale en Espagne. Plus malins que d'autres, ils vivent discrètement dans des quartiers résidentiels et des villas cossues.
- En février 2005, sur la côte d'Azur, démantèlement d'un gang opérant dans le vol de voitures de luxe (Mercedes, BMW, etc.), vers la Tunisie, la Libye et les Émirats Arabes Unis, *via* le port de Fos-sur-Mer. Dirigé par le caïd d'une cité cannoise (évadé par hélicoptère de la prison de Draguignan en mars 2001 et jamais repris) le gang avait « exporté » depuis 2002 de 3 à 400 véhicules, repérés grâce à un important travail de renseignements, puis volés par *car-jacking* ou *home-jacking*<sup>39</sup>. Une activité criminelle qui n'est pas l'apanage du Midi : dès 2003, un magistrat des Hauts-de-Seine dénonçait la présence d'un « réseau organisé et structuré d'exportation de voitures volées... Une pratique courante dans le département »<sup>40</sup>.

•••(37) Voir : « Plusieurs voitures dévalisées sur l'A1 », Le Journal du Dimanche, 27/11/2005 ; « Les voleurs de portables écumèrent les trains », Le Parisien, 5/10/2005 ; « Argenteuil : le gang des étourneaux dans la cage », Le Parisien, 28/01/2005.

(38) Voir : « le réseau fonctionnait comme une PME d'import-export », Le Parisien, 12/12/2004 et « Les jeunes trafiquants vivaient comme des nababs », Le Parisien, 2/11/2002.

(39) Voir : « Les grosses Allemandes traversaient la Méditerranée », Journal du Dimanche, 13/02/2005.

(40) Voir : « 3 ans fermes requis contre le braqueur de Porsche », Le Parisien, 28/10/2003.

- À Marseille, la police démantèle en novembre 2004 un gang international de narco-trafiquants (Amérique du sud, Martinique, Espagne, Italie et France). Ce gang achète la cocaïne par kilos et réalise des profits se chiffrant en millions d'euros. 35 kilos de cocaïne sont saisis, avec 16 kilos de haschisch, un LRAC, une vingtaine d'armes de poing, des grenades, des explosifs, etc.
- Enfin, en octobre 2005, la police découvre au Perreux (Val de Marne) un laboratoire de transformation de pâte-base en cocaïne. Sur les lieux : 39 kilos de cocaïne, 10 000 euros en espèces, des produits chimiques et un arsenal : fusils d'assaut, pistolets-mitrailleurs, armes de poing, fusils à pompe, gilets pare-balles, gyrophares, etc.

### Des gangs disposant en abondance d'armes de guerre <sup>41</sup>

- En décembre 2004, la police découvre, dans un box sis à Boulogne (Hauts-de-Seine) : un LRAC, 2 fusils à pompe, 1 Kalachnikov, 1 pistolet-mitrailleur, 3 pistolets automatiques, 9 kilos d'explosif type plastic, ± 50 détonateurs, 6 grenades et 4 gilets pare-balles.
- En novembre 2005, une perquisition conduite au cœur d'une cité chaude de Trappes (Yvelines) permet de découvrir : 6 fusils d'assaut, dont 4 Kalachnikov, 8 pistolets automatiques, 1 grenade antichar, 9 kilos d'explosifs, 1 fusil à lunette, 20 mètres de mèche lente et plusieurs détonateurs et minuteurs.

De telles révélations sont fréquentes. À qui sont destinées ces armes ? Selon un policier « au banditisme montant des jeunes de cités ». Vrai ou faux ? Nous aborderons ce point plus bas. Où sont elles en tout cas stockées ? « Les trafiquants d'armes entreposent leur matériel dans les caves ou dans les tours HLM parce qu'ils savent qu'on a du mal à les investir sans se faire repérer » (un autre policier). Notons enfin que ces armes ne servent pas à des débutants. Lors d'une attaque de fourgon commise près de Lyon en octobre 2002, les experts constatent que les assaillants sont « des professionnels connaissant exactement l'angle de tir permettant de pulvériser la porte arrière ».

Cet ensemble d'entités criminelles de toute taille, plus ou moins récentes, structurées et armées n'en constituent pas moins un ensemble, une « scène ». Or dans la seconde partie de la décennie 90, cette scène connaît de fort remous, et évolue rapidement. Un clignotant crédible, celui des VMA, nous le signale.

### Signal d'alarme : la vague de braquages à la fin de la décennie 90 <sup>42</sup>

Observons les chiffres de la criminalité violente au tournant du siècle. Des chiffres sûrs, dans la mesure où le « chiffre noir » des VMA tend bien sûr vers zéro, de même que celui des VAV présente une certaine gravité.

- On constate d'abord une explosion du nombre des VAV : on en compte (en chiffres ronds) 70 000 en 1996 ; il y en a eu 113 000 en 2004 après un pic à 125 000 en 2001. En 2004, notre pays connaît au total 390 000 « atteintes volontaires à l'intégrité physiques » <sup>43</sup> (VAV, VMA, coups et blessures volontaires, agressions sexuelles,...) ; près d'1,2 million de 2001 à 2004. Hors cas isolé, en tout cas pour les bandes en voie de criminalisation, ces VAV permettent l'accès à la « première division » du crime : les vols à main armée.

•••(41) Voir : « Un trafic d'armes démantelé au cœur d'une cité des Yvelines », Le Figaro, 19/11/2005 ; « 24 interpellations pour des braquages », Le Figaro, 18/10/2005 ; « Bois-Colombes : la planque du braqueur évadé abritait des armes », Le Parisien, 1/10/2005 ; « Un stock d'armes caché dans un box », Le Parisien, 14/12/2004 ; « Villejuif (94) : découverte d'un arsenal », Le Parisien, 31/11/2002 ; « Un convoyeur de la Brink's tué dans une attaque de fourgon près de Lyon », Le Monde, 12/10/2002 ;

(42) Voir « La question de la sécurité des agences bancaires de nouveau posée », Le Monde, 14/08/2001 ; « Flambée des vols à main armée », Le Figaro, 13/08/2001 ; « Les hold-up en série sonnent l'alarme dans les banques », La Tribune, 13/08/2001 ; « Le nombre des vols à main armée contre les banques s'est stabilisé », Les Echos, 18/02/2001 ; « Dans les banques, de plus en plus de hold-up-minute à visage découvert », Le Monde, 22/06/2000 ;

(43) Selon le nouvel agrégat défini par l'Observatoire National de la Délinquance en mars 2005.

- Cette forte poussée des VAV (plus 50 % de 1999 à 2002...) entraîne, par effet de levier, une augmentation des VMA. Pour ces derniers, le sommet de la courbe est atteint en 2002. Depuis, une répression accrue a détourné du binôme vol avec violences – vol à main armée une partie des jeunes malfaiteurs, qui visent désormais des cibles nouvelles dont nous parlons plus bas.

*Vols à main armée visant les seuls établissements de crédit lors du pic criminel :*

1998 : 683

1999 : 741

2000 : 973 (+ 30 % sur 3 ans)

Au premier semestre 2000, les VMA dans Paris intra-muros bondissent de + 60 % (par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de 1999). Dans le fort symptomatique département de Seine-Saint-Denis, le nombre de VMA augmente de + 29 % sur 1999 – année ayant déjà progressé en la matière de + 23 % sur 1998 : + 52 % en 2 ans !<sup>44</sup> Entre 1999 et 2000, le nombre de braquages visant la seule Société Générale bondit de plus de 170 %. En Ile-de-France, on compte 1038 VMA au premier semestre 2000 et 1429 au premier semestre 2001, soit + 21 % (toutes cibles confondues).

Cet enchaînement VAV + VMA est-il prédictif ? Signale-t-il par exemple qu'une nouvelle génération criminelle s'installe vers la fin de la décennie 1990 ? C'est ce que pensent dès l'an 2000 des policiers spécialisés : « On assiste à l'émergence du braquage de proximité, qui se multiplie en raison de l'omerta régnant dans les cités ». Ces VMA sont l'œuvre de « braqueurs de circonstance... recrutés au dernier moment, alors qu'ils erraient en Mobylette dans leur cité ». « Ces mômes s'aguerrissent peu à peu et se mettent dans le giron de durs à cuire expérimentés. On constate actuellement une inquiétante transmission du savoir-faire »<sup>45</sup>. Ces impressions de terrain concernent-elles la scène criminelle nationale entière ? Le phénomène est-il durable ? Telles sont les questions auxquelles nous tentons maintenant de répondre.

## Un nouveau milieu des cités ?

15

### Comment entre-t-on aujourd'hui dans le « business » criminel ?

En pareil cas, l'urgence est d'amorcer la pompe ; de vite susciter du *cash*. Le plus simple est ici le braquage bas de gamme : petits commerces, supermarchés, etc. Aguerri, les braqueurs survivants (suite au processus darwinien évoqué plus haut) ciblent alors les banques ou autres détenteurs de fonds : hypermarchés, bureaux de poste, etc., tout en transmettant leur « savoir-faire » aux petits frères ou aux copains. En février 2002, des policiers du Val-de-Marne évoquent ainsi l'« école de braquage » de la cité Balzac, à Vitry. Là, de père en fils, d'oncle à neveu, se forment des bandits impulsifs et brutaux. Au total cinq équipes d'une dizaine de membres, qualifiés de « serial-braqueurs » par les policiers, car attaquant les banques de la banlieue sud-est de Paris jusqu'au Luxembourg, en enfilade et au culot, sans repérage ni préparatifs, et compensant le faible rendement de leurs actions en multipliant les cibles attaquées.

D'autres types de hold-up permettent d'accumuler vite du capital : les vols de fret et ces formes modernes du vol de véhicule ou du cambriolage apparues quand les serrures et systèmes de blocage des voitures ont dépassé en complexité les capacités techniques de jeunes malfaiteurs non qualifiés. Le *home-jacking* est le vol de voiture au domicile de la victime, souvent la nuit, pendant son sommeil. Le *car-jacking*, ou vol de voiture avec violences, consiste à s'emparer du véhicule à l'aide d'une arme blanche ou d'une arme lacrymogène à un feu rouge ou au parking, ou en simulant un accident. Le véhicule est en général revendu « encore chaud » pour un prix minime ; le tout étant ici de faire du « cash » rapidement. Les véhicules rapides sont parfois utilisés pour des « go-fast » (convoyage de cannabis en convoi à grande vitesse) entre l'Espagne et les cités de Paris, Lyon ou Marseille.

•••(44) « Les braqueurs écument le département », Le Parisien, 22/01/2001.

(45) Voir : « Le retour en force du braquage », Le Figaro, 26/09/2000.

## Une symptomatique vague de braquages

Or de tels braquages bas de gamme, *car-jacking* etc. se multiplient vers la fin des années 90, constituant autant de symptômes du déferlement d'une « nouvelle vague » criminelle. Qui plus est, ces VMA à la va-vite, ces opérations de novices, ne constituent pas un bref épisode, une bouffée criminelle. C'est une tendance continue, depuis la fin des années 90 jusqu'à décembre 2005. Le nombre total des VMA peut bien baisser depuis un pic atteint en 2000, le nombre de braquages « de début de partie » dans ce total est massif, et se maintient à un niveau élevé.

Ainsi, sur un échantillon de ± 100 VMA commis en 2004 - 2005 et figurant dans notre base de données « braco », trois catégories apparaissent clairement. Sur 97, 5 relèvent plutôt du cinéma comique (branquignols équipés d'armes factices qui tombent en pièces en pleine action, papiers d'identité perdus sur les lieux du crime,...), 14 sont commis par des individus isolés et indéfinissables, 19 portent la signature d'équipes de pros du grand banditisme classique, et 59 offrent tous les caractères du braquage d'« apprentis » : cibles opportunistes (bars-tabacs, stations-service, supermarchés, pharmacies,...), équipes réduite, équipement, *modus operandi*, lieu de l'action, taux d'arrestations ultérieures, etc.

Qui opère ? Où et comment ? Dès août 2001 la SIACI, un groupe de services d'assurance, souligne que « Les représentants des fabricants de bijoux ... ne peuvent quasiment plus se déplacer dans le sud-est de la France. Les compagnies d'assurance excluent la région du Rhône de leurs couvertures ». Qui pousse ces VRP à de telles stratégies d'évitement ? En juin 2002, des experts de la Brigade de Répression du Banditisme tentent un diagnostic. Ce sont « essentiellement des jeunes de banlieue particulièrement culottés, visant des pharmacies ou des bijouteries qui sont des cibles faciles ». Cibles faciles pour débutants, donc.

Pourquoi ces braquages – au delà de la simple subsistance et de la frime (voitures, vêtements de marque, « admiratrices » séduisantes, vacances luxueuses, cocaïne offerte à tout va, virées en boîtes ou parcs d'attraction,...) ? Pour entrer dans le « business » sérieux. Un petit « dealer de porte cochère » a fait connaissance de fournisseurs et veut se mettre à son compte. Il sait où se procurer du haschisch par dizaines de kilos (Maroc) ou de la cocaïne par kilo (Pays-Bas). Manque l'argent – et donc, passage par la phase braquages. Son objectif ultime ? Etablir une façade honnête, derrière laquelle choisir de loin en loin un « coup » très lucratif – qui permet en prime de ne pas perdre la main. Est ainsi démantelé en mai 2003 un gang de braqueurs ayant délesté, un an avant, un fourgon de 2 millions d'euros. Entre temps, l'équipe avait acheté un salon de coiffure, une supérette, un cybercafé, et s'apprêtait à s'offrir un hôtel à Marrakech (Maroc). En octobre 2005, un autre braqueur de DAB est arrêté, alors qu'il allait s'offrir un fast-food avec ses « économies »<sup>46</sup>.

L'origine (« de banlieue ») des nouveaux malfaiteurs, les secteurs (cités et quartiers) en cause... Ces touches successives permettent d'esquisser une première silhouette de ce nouveau milieu : des bandes de malfaiteurs jeunes, dynamiques, issus de quartiers suburbains – sur lesquels ils semblent posséder une emprise telle, que la circulation de l'argent et des biens précieux y devient problématique.

## Il s'agit bien de crime organisé

D'abord, soulignons bien que si nous parlons de « nouveau milieu », c'est qu'il s'agit bien ici, et expressément, de crime organisé – et non pas de « délinquance », juvénile ou autre. On peut chaparder ou frapper son voisin d'autobus par bravade, traîner dans un hall d'immeuble par ennui, élever un molosse par manque d'amis – on ne braque pas une grande surface, on ne trafique pas les stupéfiants à grande échelle, on ne tue ou on ne séquestre pas ses concurrents sans avoir fait, d'ordinaire et le plus souvent, le choix d'une voie criminelle.

Or voici ce que, dès 2001, constatent des experts de la BRB : « De plus en plus de jeunes montent sur des braquages de fourgons alors qu'ils n'ont pas d'expérience et qu'ils sont mal renseignés... Les banlieues regorgent de candidats au braquage pour qui la vie humaine ne compte pas »<sup>47</sup>. Et sans même atteindre ce niveau, les bandes des cités adonnées au trafic

•••(46) Voir : « Ils braquaient pour acheter une sandwicherie », Le Parisien, 8/10/2005.

(47) Voir « La guerre des nouveaux braqueurs », le Nouvel Observateur, op. cit.



de stupéfiants sont bien organisées. Voici l'exemple d'un gang des quartiers Zilina et Vladimir-Komarov de Nanterre (Hauts-de-Seine). Il est dirigé par un tandem de chefs, se remplaçant l'un l'autre si besoin. Leur stock de drogue est morcelé entre plusieurs appartements du secteur ; les dealers sont encagoulés, des guetteurs surveillent en permanence la zone de trafic. Et quand la police arrive, cette douzaine de malfaiteurs se réfugie dans des appartements de voisins, dont la complicité ou la docilité a été acquise par avance <sup>48</sup>.

Volontaire ou pas, la « docilité » des voisins nous suggère une première caractéristique majeure du crime organisé : le maniement de l'intimidation, pratique invisible, fort efficace – et quasi-impossible à poursuivre en justice. Comme ci-dessus, l'intimidation peut viser l'environnement immédiat de criminels, mais aussi les policiers ou les magistrats. Déclaration d'un policier de la BRI : « Ils [les nouveaux braqueurs des cités] ne nous craignent absolument pas... Pour eux, la police, c'est une bande adverse et rien d'autre... Ils nous disent 'toi, je vais te faire une fiche, je connais un Roumain, il te mettra une balle dans la tête pour 5 000 balles » <sup>49</sup>. Pour la justice, la bande entière assiste au procès d'un complice, profère des menaces ou déclenche une bagarre en plein tribunal, pour impressionner les juges.

Une intimidation d'autant plus crédible que les « intimideurs » sont eux-mêmes violents – seconde caractéristique du crime organisé : « Des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans, extrêmement violents, n'hésitant pas à tirer des coups de feu pour couvrir leur fuite et tous issus de deux cités des quartiers nord de Marseille, la Paternelle et Font-Vert » <sup>50</sup>... « De jeunes loubards au sang chaud, particulièrement culottés car frappant au beau milieu de la journée, dont la hardiesse frisait l'aveuglement et la recherche de l'affrontement avec les forces de l'ordre » <sup>51</sup>. « Avant, les braqueurs étaient de vrais professionnels, qui ne versaient pas de sang. Aujourd'hui, les malfaiteurs commencent par tirer avant de discuter » <sup>52</sup>.

### Sur une scène chaotique, les règlements de compte <sup>53</sup>

Autre symptôme de la gestation d'une scène criminelle : son effervescence, constatable et mesurable par les règlements de compte qui s'y commettent. Constamment menacé par l'anarchie, un milieu criminel n'est en effet jamais spontanément stable et mature ; seule la présence de « parrains » et de « juges de paix » font que le calme y règne – du moins en surface et selon des cycles plus ou moins longs. Qui dit désordre durable (guerres de gangs, règlements de compte,...) dit donc souvent jeunesse et immaturité.

Or au niveau national et depuis la fin des années 90, les règlements de compte entre bandes de cités en cours de criminalisation augmentent, à la fois en nombre et en gravité (enlèvements, assassinats ou tentatives,...). Cela marque clairement un désir d'instauration d'une « justice privée » - bien sûr expéditive. Quelques exemples :

- En janvier 2005, sur le parking d'un fast-food de Honfleur (Calvados), plusieurs individus cagoulés tirent à l'arme de poing sur deux jeunes, dont l'un est blessé sérieusement,
- En février 2005 à Goussainville, Val d'Oise, un jeune homme 22 ans, est assailli par dix agresseurs qui lui tirent dessus ; il est sérieusement blessé.
- En mars 2005, un jeune malfaiteur résidant à Sartrouville, dans la cité des Indes, déjà condamné pour trafic de cannabis, est retrouvé égorgé à La Frette sur Seine (Val d'Oise).

•••(48) Voir « Nanterre – descente de police : huit trafiquants interpellés dans les cités », Le Parisien, 29/04/2005.

(49) « Braquage déjoué contre un bureau de change », Le Figaro, 15/06/2002.

(50) Voir « Marseille : les 70 braquages du gang des quartiers nord », Le Figaro, 15/06/2002.

(51) Voir : « Une école de braquage démantelée dans une cité de Montreuil », Le Figaro, 21/11/2002.

(52) Voir « La sécurité des banques en question », Le Parisien, 13/08/2001.

(53) Voir « Arrestation des tireurs de Honfleur », Journal du Dimanche, 30/01/2005 ; « Les guerres de gangs tuent de plus en plus », Le Parisien, 30/01/2005 ; « Val d'Oise : un blessé dans un règlement de comptes », Le Parisien, 13/02/2005 ; « Règlement de compte : un jeune dealer égorgé à sa sortie de prison », Le Parisien, 6/03/2005 ; « Un enfant victime de l'affrontement de deux bandes rivales à La Courneuve », Le Monde, 21/06/2005 ; « Clamart : ils avaient séquestré et roué de coups leur victime », Le Parisien, 4/07/2005 ; « Colombes : le règlement de comptes finit devant le tribunal », Le Parisien, 12/07/2005.

- En juin 2005, à la cité des 4 000 de La Courneuve (Seine Saint-Denis) un enfant de 11 ans, est tué par une balle perdue, lors d'un échange de coups de feu entre deux clans familiaux criminalisés rivaux,
  - En juillet 2005, un jeune malfaiteur de Clamart (Hauts de Seine) est séquestré et roué de coups par d'ex-complices qui veulent lui soutirer son argent.
  - En juillet 2005 encore, à la cité des Fossés Saint-Jean de Colombes (Hauts de Seine) 6 ou 7 individus entreprennent de kidnapper un jeune homme (dont c'est le second enlèvement...) et de le jeter dans le coffre d'une voiture. La police établit qu'il s'agit d'un règlement de compte, suite à une transaction sur un kilo de haschisch ayant mal tourné.
- Et ainsi de suite.

### **Le braquage, amorce de la pompe financière criminelle**<sup>54</sup>

Pour ces bandes en cours de criminalisation, répétons-le, le braquage est une activité majeure, du moins dans une première phase. L'étude de ces bandes et des VMA qu'elles commettent nous permet d'en dresser un signalement schématique :

Les individus opérant au sein de ces bandes sont le plus souvent jeunes et immatures : « Depuis l'âge de 10 ans, ils sont installés dans l'économie parallèle. Ils ne savent rien faire en dehors du « business ». Le braquage est un aboutissement logique... Ici, pour être un mec, il faut faire une attaque à main armée... Ils peuvent partir sur une attaque à main armée d'un bureau de poste et au dernier moment, choisir de braquer le café à côté »... « En général, ils vivent chez leurs parents et vont dépenser leur butin à EuroDisney ». « Nous sommes face à un phénomène nouveau. Avant, on luttait contre des braqueurs qui dévalisaient des banques pendant que des gamins des cités s'en prenaient aux épiceries de quartier. Dorénavant, nous voyons émerger des bandes de jeunes inconnus faisant preuve d'une étonnante maturité criminelle »<sup>55</sup>.

Cette précocité criminelle, notons le, fait plus ou moins bon ménage avec une grave immaturité psychologique. « Ils peuvent bien aller manger au Mc Do à midi, louer dans la foulée une cassette dans un vidéo-club, puis on les retrouve en plein hold-up ». (*après l'arrestation*) « Ils sont partis en taule avec pour seule inquiétude de savoir s'ils auraient Canal + dans leur cellule et s'ils pourraient recevoir leurs consoles de jeux vidéo ».

Dans leur épisode braquage, ces noyaux ou gangs hyperactifs ont une tendance à la boulimie. En novembre 2000 est ainsi arrêté Akim C., issu de la cité Balzac à Vitry (Val-de-Marne). Évadé d'une maison centrale en août 2000, il a braqué 20 banques en un trimestre, avant de se faire reprendre. En janvier 2001, démantèlement d'une bande qui « multipliait les hold-up jusqu'à satiété, pouvant monter quatre coups par jour, afin d'atteindre leur objectif global fixé à environ 150 000 F. (± 23 000 euros) par jour ».

Contrairement au grand banditisme « classique », lui dans sa dernière période (décennies 80 et 90) individualiste – voire « aristocratique » - délocalisé<sup>56</sup> et composé d'individus de toutes origines ayant opté seuls pour la voie criminelle, ce nouveau milieu des cités est grégaire, issu de, et implanté dans des secteurs précis ; il est enfin ethnique, car massivement composé d'éléments issus des seconde et troisième générations de flux migratoires venus d'anciennes colonies africaines et nord-africaines de la France.

Exemples :

- Ce gang de braqueurs composé « de Sénégalais, de Maliens et de Maghrébins issus des cités sensibles de Seine-Saint-Denis »<sup>57</sup>,

•••(54) Voir « Les braqueurs avouent l'attaque de douze banques », Le Parisien, 15/12/2001 ; « Les quatre braqueurs adoraient les supermarchés », Le Figaro, 16/01/2001 ; « L'automne fatal des braqueurs issus des cités », Le Figaro, 9/11/2000 ;

(55) Voir « Les jeunes braqueurs écumaient les supermarchés de France », Le Figaro, 3/09/2002.

(56) Ce qui n'a pas toujours été le cas. Le milieu a connu des phases de supériorité de gangs ou de clans (en vrac) corses, pied-noirs, lyonnais, etc.

(57) Voir « Le gang des bureaux de change interpellé », Le Parisien, 6/03/2002.

- Une autre équipe de la Seine Saint-Denis. Pour un policier : « Ils ressemblent à des requins, pas intelligents mais parfaitement adaptés à leur milieu. Tous proviennent de la cité Bel-Air de Montreuil. Ils y vivent, y sont souvent nés et aucun n'essaye de quitter les lieux... »<sup>58</sup>.
- Les nouveaux braqueurs vus par « Le Monde » : « Du jour au lendemain, ils sont passés de l'attaque de la boulangerie au braquage du bijoutier ou du bureau de change... Ils constituent des bandes qui restent dans leur cité... Autrefois, les braqueurs réussissant de gros coups quittaient leur quartier et s'installaient dans des maisons. Ce n'est plus le cas, ce qui rend l'enquête d'autant plus difficile »<sup>59</sup>.

Bref, comme le dit un policier, un « nouveau banditisme des cités, qui s'auto-protège dans des zones de non-droit où ils arrosent petits et grands frères ».

Tels sont donc les signes, les faits et les analyses qui nous permettent d'établir qu'un nouveau milieu s'installe dans le paysage criminel français. Pour finir cette présentation schématique, une ultime question à son propos. Y a-t-il des contacts, une coopération, entre ce nouveau milieu des cités et le grand banditisme « classique » ? Pas encore. Pour l'instant, dit un commissaire de la BRI « Ils s'observent avec méfiance. Mais ils commencent à se croiser dans les cours de promenade des prisons et donc, à se connaître physiquement. À terme, les jeunes voyous pourraient servir de soldats à des équipes de professionnels séduits par leur audace et leur violence, alors qu'eux-mêmes sont souvent embourgeoisés, pour ne pas dire ramollis par l'abus d'alcool et de drogue ».

Ainsi donc la menace plane. Mais elle n'est pas la seule : on a vu les premières « touches » entre des réseaux terroristes-salafistes et des bandes de malfaiteurs, issus des mêmes banlieues. Deux voies de recherches fécondes pour la criminologie expérimentale moderne.

\* \* \*

•••(58) Voir « Interpellation de braqueurs de bureau de change », Le Figaro, 3/05/2002.

(59) Voir « Une nouvelle génération de braqueurs pille les boutiques de luxe », Le Monde, 8/06/2002.

## Le milieu en France - bibliographie

- o Ardid Claude, « Ils » ont tué Yann Piat, Plein Sud, 1995.
- o Ardouin Michel (avec Jérôme Pierrat), *Une vie de voyou*, Fayard, 2005.
- o Aubry Bruno, *Les Parrains de la Côte*, L'écailler du Sud, 2005.
- o Auda Grégory, *Les Belles Années du « Milieu » - 1940-1944*, Michalon, 2002.
- o Auda Grégory, *Bandits Corses*, Michalon, 2005.
- o Audigier François, *Histoire du SAC*, Stock, 2003.
- o Bazal Jean, *Le Clan des Marseillais*, Jean-Michel Garçon, 1989.
- o Beau Nicolas, *La Maison Pasqua*, Plon, 2002.
- o Bianchini Roger-Louis, *13 mystères de la Côte*, Fayard, 2005.
- o Bonicco Jean-Pierre, *L'Affaire Yann Piat*, Bartillat, 1998.
- o Borel Sylvie, *Mon Père Francis le Belge*, JC Lattès, 2005.
- o Charbonneau Jean-Pierre, *La Filière Canadienne*, Trait d'Union (Montréal), 2003.
- o Charif Omar, *Quai du Belge*, L'écailler du Sud, 2001.
- o Colombani Roger, *Flics et voyous*, RMC Edition, 1985.
- o Derogy Jacques & Pontaut Jean-Marie, *Enquête sur les mystères de Marseille*, Laffont, 1984.
- o Derogy Jacques & Pontaut Jean-Marie, *Enquête sur les ripoux de la Côte*, Fayard, 1997.
- o Follorou Jacques & Nouzille Vincent, *Les Parrains Corses*, Fayard, 2004.
- o Gévaudan Honoré, *La bataille de la French Connection*, JC Lattès, 1985.
- o Guérini Marie-Christine, *La saga Guérini*, Flammarion, 2003.
- o Laville Alain, *Le Juge Michel*, Presses de la Cité, 1982.
- o Laville Alain, *Un crime politique en Corse*, Le Cherche Midi, 1999.
- o Lemasson Eric, *Marchiani*, Seuil, 2000.
- o Le Taillanter Roger, *Les Derniers Seigneurs de la Pègre*, Julliard, 1986.
- o Marcantoni François, *Un Homme d'Honneur*, Balland, 2001.
- o Morin Marcel & Missen François, *La Planète Blanche*, Tsuru, 1990.
- o Nivon Hubert, *La Saga des Lyonnais*, Le Cherche Midi, 2003.
- o Panzani Alex, *La Tuerie d'Auriol*, J'ai lu, 1994.
- o Paoleschi Marie, *Le Milieu et moi*, Fanval, 1987.
- o Picard Gilbert, *Spaggiari ou le Casse du Siècle*, Fleuve Noir, 1992.
- o Pierrat Jérôme, *Une histoire du Milieu*, Denoël, 2003.
- o Ploquin Frédéric, *Parrains & Caïds*, Fayard, 2005.
- o Renaud Franck, *Le Nouveau Milieu*, Fayard, 1992.
- o Rimbaud Edouard, *Doudou : mémoires d'un repent*, Gallimard, 2000.
- o Rosso Michel, *La Tuerie du Sofitel d'Avignon*, Fleuve Noir, 1993.
- o Tourancheau Patricia, *Les Postiches*, un gang des années 80, Fayard, 2004.
- o Zampa Mathieu, *Tchao Parrain*, Olivier Orban, 1986.